

## Notice explicative

### Soutien aux projets associatifs Enfance & Jeunesse

 *La subvention porte sur un projet et non sur le fonctionnement général de l'association.*

#### • Les conditions d'octroi des subventions Enfance & Jeunesse

- Les subventions sont ouvertes à toute association ayant son siège social sur le territoire de la Communauté des Communes Sidobre Vals et Plateaux.
- Le projet présenté doit être en direction des enfants et des jeunes âgés de 3 à 17 ans.
- Le projet doit intervenir sur les temps hors scolaire et doit être ouvert à tous les enfants et les jeunes du territoire.
- La qualité des intervenants doit répondre à un diplôme et/ou une compétence conforme aux exigences légales et réglementaires en matière d'encadrement de groupes d'enfants.
- Une participation financière minimale aux familles doit être demandée.

#### • La demande de subvention et la constitution du dossier

Pour simplifier vos démarches, la Communauté des Communes a constitué un dossier type de demande de subvention qui comprend un formulaire type de présentation du projet et de préparation du budget prévisionnel. Tous ces documents peuvent être remplis directement sur support informatique et transmis par courriel [evs@ccsvp.fr](mailto:evs@ccsvp.fr).

 *Lors de votre demande, les statuts de l'association, la constitution du bureau et le RIB seront à joindre au dossier.*

#### • Le Délai de dépôt des demandes :

Les subventions sont accordées pour une année scolaire (de septembre à septembre).

Afin d'anticiper les projets et les planifier dans le temps, 2 dates de dépôt des demandes sont fixées :

- **Avant le 6 octobre 2020,**
- **Avant le 12 mars 2021,**
- **Avant le 4 juin 2021.**

#### • Modalités de versement des subventions

Le versement de la subvention se fera après validation du projet par la commission sociale de la Communauté des Communes. Si l'action est annulée ou si elle n'est pas intégralement réalisée dans l'année 2021, l'association devra restituer la subvention à la Communauté des Communes Sidobre Vals et Plateaux.

\*Vous trouverez également le dossier ci-joint dans vos communes, au service enfance et jeunesse et sur le site internet de la CCSVP